

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03731

Numéro SIREN : 398 384 198

Nom ou dénomination : RSM Rhône-Alpes

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2019 sous le numéro de dépôt A2019/004689

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2019/004689

Dénomination : RSM Rhône-Alpes
Adresse : 2 BIS Rue De la Tete D Or 69006 LYON
N° de gestion : 2011B03731
N° d'identification : 398384198
N° de dépôt : A2019/004689
Date du dépôt : 07/02/2019
Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 14/01/2019 AG



5207278



5207278

"RSM Rhône Alpes"

**Société par actions simplifiée
au capital de 2.001.488 €
Siège social : 2 bis, Rue Tête d'Or
69006 LYON**

398 384 198 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 JANVIER 2019**

L'an deux mille Dix Neuf,
Le 14 Janvier,
A 14 heures 30,

Les actionnaires de la société "RSM Rhône Alpes", société par actions simplifiée au capital de 2.001.488 euros, divisé en 125.093 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 2 bis, Rue Tête d'Or, 69006 LYON, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée le 28 Décembre 2018 à chaque actionnaire, aux membres du C.S.E. et au Commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Michel MONNERET, en sa qualité de président.

M. Jean-Marc PENNEQUN et M. Jean-Michel REY, les deux actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs. Mme Dominique HOERDT est désignée comme secrétaire.

Monsieur Philippe ROUX, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, est présent.

Les membres du C.S.E. sont absents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou ayant donné pouvoir possèdent 125.093 actions sur les 125.093 actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes.
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- La copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 Août 2018,
- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

A la suite de cette communication, il informe l'assemblée que le C.S.E. n'a présenté aucune observation.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée prenant acte qu'arrivent à expiration les mandats de Monsieur Philippe ROUX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la SOCIETE FIDUCIAIRE D'ETUDES ET DE GESTION, Commissaire aux Comptes suppléant arrivent également à expiration décide :

- de renouveler dans ses fonctions Monsieur Philippe ROUX, Commissaire aux comptes titulaire, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024.
- de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant de la SOCIETE FIDUCIAIRE D'ETUDES ET DE GESTION et de nommer en remplacement pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 :

Monsieur Emmanuel MEUNIER
Né le 12 Septembre 1968 à BOURG EN BRESSE (01)
226, Rue de l'Ecoisais
69400 LIMAS

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour Extrait Certifié conforme
Le Président
Pierre-Michel MONNERET

